



## **Déclaration liminaire**

### **CDEN Bilan rentrée 2021 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré**

**30 novembre 2021**

Chers membres du CDEN,

La rentrée 2021, la dernière des années Blanquer, est sans appel. Jamais l'école publique en Haute-Garonne n'aura eu à faire face à un tel manque de moyens.

Le 22 septembre dernier, nous avons répertorié, une liste non-exhaustive de plus d'une soixante d'établissements où des heures d'enseignement manquaient à l'appel, dans les écoles, les collèges, les lycées, dans toute la Haute-Garonne.

Jamais autant de contractuels n'ont dû pallier le manque d'enseignants titulaires. Est-ce que le Ministre de l'Éducation Nationale aurait décidé, en cette année électorale, de mettre les moyens pour pallier plusieurs années de sous-investissement ? Même pas... Sinon il aurait utilisé la liste complémentaire et il aurait augmenté le nombre de postes offerts, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré.

C'est donc bien que la casse de l'école publique est assumée et qu'elle continuera si le même type de gouvernement est réélu.

Des personnels manquent à peu près partout : enseignants, CPE, personnel médico-social, accompagnants des enfants en situation de handicap, etc.

Dans la mesure où il faut que les conseils locaux FCPE se mobilisent pour tenter d'obtenir des moyens et comme rien ne semble ébranler le Ministre, la FCPE 31 va s'adresser directement à lui et en lui montrant, à intervalles réguliers, la réalité de ce qui se passe en Haute-Garonne.

Le collège André Malraux de Ramonville attend depuis des années un second CPE et les AED promis.

La cité scolaire de Luchon, qui fait face à de nombreux manques, ne suscite une réaction de M. Le Recteur que lorsque le conseil local perd patience.

Le collège de Villemur-Sur-Tarn est sans professeur de Physique-Chimie, celui de Frouzins est sans professeur de Mathématiques pour les classes de 3<sup>e</sup>.

Au lycée Bellevue, l'infirmière scolaire n'est présente que deux jours par semaine. Ainsi, les autres jours, lorsqu'un ou une élève en a besoin, pour des règles douloureuses par exemple, elle doit s'adresser au Proviseur ou souffrir en silence si elle n'ose aller le voir.

Des manques structurels d'enseignement dans certaines matières, comme la technologie, persistent depuis plusieurs années, sans qu'aucune solution n'ait été trouvée.

Les dispositifs ULIS manquent et ceux qui existent sont surchargés. Pour une fois, l'Éducation Nationale n'est pas la seule fautive, elle partage la responsabilité avec l'ARS qui n'offre pas assez de places en IME, ITEP et SESSAD.

Ne pas procurer aux élèves en situation de handicap l'accompagnement adéquat est de la maltraitance institutionnelle. C'est ce qui se passe notamment dans le primaire de Saint-Jory, celui de Lamartine à Colomiers, au collège Le Grand Selve et à l'élémentaire Jean-Claude Gouze de Grenade.

Prôner une école inclusive est une noble cause mais à condition de lui donner les moyens de l'être, or actuellement les moyens n'y sont pas. Il faudrait réduire les effectifs des classes, il faudrait former les personnels : enseignants, accompagnants, encadrants, pour améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le recrutement des AESH est opaque. Pourquoi le Rectorat n'organise-t-il pas des campagnes de recrutement à plus grande échelle ? Pourquoi est-ce aux parents d'élèves de courir les Missions Locales et les espaces emploi communaux à la recherche de candidats ?

De plus, est-ce pour pallier le manque d'AESH, qu'il est maintenant demandé aux mairies de financer les heures d'accompagnement pendant la pause méridienne et de ne plus faire appel à l'AESH qui suit l'élève en journée. Ce désengagement du Ministère de l'Éducation Nationale au profit des collectivités territoriales, qui ont déjà pallié l'État pendant la crise sanitaire, rompt un peu plus avec le concept d'égalité, du fait des différences de moyens qui existent d'une commune à l'autre.

Les mairies face à ces nouvelles dépenses vont devoir faire des arbitrages budgétaires, parfois au détriment des enfants, en diminuant, par exemple, comme à Toulouse, le taux d'encadrement dans les CLAE. Il est à parier que c'est un mauvais signal envoyé aux autres mairies de la Haute-Garonne mais la FCPE 31 y sera attentive.

Le Ministre n'a finalement que peu de considération pour les élèves et leurs parents pour laisser de telles dérives s'installer.

Comme le faisait dire Claude Berri dans le film « Le Maître d'École » en 1981, l'Éducation Nationale est la plus grande et la plus noble entreprise de la Nation mais aussi la plus pauvre. Cela n'a pas changé en 20 ans.

Face aux multiples crises que traverse notre société : économique, sociale et maintenant sanitaire, quand le décrochage scolaire qui en résulte n'est pas sérieusement pris en compte par le Ministère de l'Éducation Nationale, est-ce bien le moment de mener une politique de "moindre moyens" pour nos enfants ? quand pour le secteur économique se voit aider "quoi qu'il en coûte", est-il digne de faire de l'école une cible prioritaire pour les politiques d'austérité ?

Sur un sujet connexe, certains conseils locaux nous remontent que les rythmes scolaires et la semaine de 4 jours sont à l'ordre du jour de leurs conseils d'école. Nous rappelons à cette occasion la position de la FCPE qui est que l'intérêt de l'enfant doit primer avant tout autre et que les études ont montré que cette organisation de la semaine ne lui est pas favorable pour les apprentissages. Elle l'est d'autant moins que la mise en place d'un PEDT est facultative et, une fois de plus, dépend des moyens des collectivités territoriales et de l'offre associative, culturelle et sportive du lieu de vie de l'élève.

En dehors d'un service public du périscolaire et de l'extrascolaire, les familles les plus à l'aise financièrement pourront éviter l'écueil de la télé pour leurs enfants et les familles urbaines auront une offre plus importante d'activités. Si ce n'est forcer celui ou celle dans le couple qui a les revenus les plus bas à réduire son activité, peut-être au détriment de son émancipation personnelle.

Par ailleurs, en parlant de différence de traitement des élèves selon leur établissement de scolarisation, nous sommes choqués de découvrir qu'au lycée, les notes du contrôle continu qui conditionnent l'obtention du bac et surtout l'orientation dans le supérieur, seront maintenant encadrées par des PLE : Plans LOCAUX d'Évaluation.

Nous ne voyons pas bien quels éléments locaux pourraient justifier la rédaction de plans d'évaluations différents selon les établissements : la distance à la Garonne ? L'exposition au soleil ? Plus sérieusement, nous savons très bien que la notation au contrôle continu varie déjà énormément d'un lycée à l'autre selon le public qu'il accueille : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les établissements sélectifs du supérieur ne veulent pas de l'anonymat des lycées dans Parcoursup, ils effectuent des péréquations pour tenir compte d'éventuelles sur- ou sous-notations.

La FCPE demande, comme le recommandent d'ailleurs la Cour des Comptes et la Défenseure des Droits, que la mention du lycée d'origine soit supprimée des dossiers Parcoursup, une mention qui ne profite qu'aux plus favorisés, ajoute à l'évitement scolaire et contribue à la ségrégation dont la France est championne.

Plutôt que d'accepter ces différences dans la façon de noter entre établissements et de les gérer en autorisant des Plans Locaux d'Évaluation, il nous semble qu'il faut prendre le problème à la racine : il

faut rendre les compositions des lycées plus proches en termes de public accueilli, les évaluations s'harmoniseront d'elles-mêmes comme les conditions d'apprentissage d'ailleurs.

À ce sujet, le bilan du plan mixité au collège a été tiré récemment, il est très positif et prouve si cela était nécessaire qu'il vaut mieux étudier dans un collège de centre-ville que dans un établissement ghettoïse. Nous pensons donc qu'il doit impérativement être étendu au lycée, ce qui devrait être plus facile, les districts de recrutement étant beaucoup plus étendus. Cela passera sans doute par une réflexion sur les offres de formations et sur le système d'affectation, qui comme on l'a vu en juin est clairement perfectible.

La FCPE souhaite jouer un rôle moteur dans cette réflexion. Le « vivre-ensemble » ne doit pas se découvrir à l'occasion d'un hypothétique Service National Universel d'un mois à l'âge de 18 ans, mais il doit découler d'un « apprendre ensemble » à l'école dès la maternelle. Nous espérons que tous les acteurs présents aujourd'hui seront partie prenante pour aller plus loin sur un projet où la Haute-Garonne a su montrer l'exemple au niveau du collège.

Enfin, nous rappelons au Rectorat, pour le second CDEN consécutif, et la dernière fois, qu'un congé de représentation se demande huit jours francs avant le début du congé. Et, que le congé de représentation doit être rémunéré.